PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2026

L'État soutient les commerces et les entreprises touchés par les dégradations à Paris

Georges-François Leclerc, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a réuni mercredi 21 octobre les services de l'État et ses partenaires, les chambres consulaires, les représentants des entrepreneurs et chefs d'entreprise parisiens, des assureurs, ainsi que la ville de Paris et la Région Île-de-France, pour évoquer la mise en place des dispositifs d'aides aux commerçants touchés par les violences urbaines.

À la suite des dommages importants suscités par les violences urbaines du samedi 17 et du dimanche 18 octobre 2026, le Gouvernement a annoncé un ensemble de mesures économiques pour soutenir les entreprises victimes de dégradations.

Ces mesures portent notamment sur :

- la protection de l'emploi, à travers un dispositif exceptionnel d'activité partielle pris en charge à 100% par l'État ;
- des facilités de paiement des cotisations sociales patronales et des possibilités d'étalement de leurs charges fiscales sans frais ni majoration ;
- le soutien à la trésorerie des commerçants directement touchés, notamment avec une offre de prêt à taux zéro portée par Bpifrance, et la mise en place d'un fonds de soutien spécifique ;
- la désignation de référents pour soutenir les commerçants fragilisés, aux côtés des acteurs de terrain.

À Paris, l'ensemble des services de l'État et ses partenaires se mobilisent pour soutenir les commerçants et les entreprises touchées par les dégradations, et préserver le tissu économique et artisanal.

Toutes les mesures d'accompagnement des commerçants et des entreprises impactés par les pillages et émeutes du 17 octobre 2026, ainsi que les contacts des

interlocuteurs locaux sont détaillés dans la ***fiche annexée***, qui sera disponible sur le site internet de la préfecture et sera régulièrement mise à jour.

En savoir plus : FAQ : Mesures de soutien aux employeurs et salariés des commerces et entreprises impactées par les violences urbaines et dégradations des 17 et 18 octobre 2026 | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités

Retrouvez toutes les mesures annoncées par le Gouvernement : Le Gouvernement met en place des mesures de soutien aux commerces touchés par les dégradations du samedi 17 et dimanche 18 octobre 2026.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france